

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3 ^e page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La Commission de la Chambre se prononce pour la ratification du Traité. — Ce qu'un socialiste bon teint pense de ce Traité. — Le prix de la vie. Une seule solution à la crise : le Travail. — Echec au bolchevisme : Bela Kuhn passe la main. — L'évolution espagnole.

La Commission de la paix de la Chambre après examen du texte du traité, s'est prononcée pour la ratification par 34 voix contre une et deux abstentions. C'est une indication qui permet d'affirmer que la Chambre ratifiera le Traité sans longue discussion.

Toute autre solution serait inadmissible. Il se peut que le Traité ne soit pas parfait. Il ne faut pas oublier que les vainqueurs étaient liés par les propositions de M. Wilson que tous les belligérants avaient acceptées comme base de discussion.

Aussi bien, il est facile aujourd'hui, à dix mois de la victoire, d'apercevoir les imperfections du pacte, mais nous n'étions pas seuls à prononcer !

Fallaient-ils donc, comme le dit très justement la Dépêche, déclarer la guerre à nos Alliés pour leur dicter nos volontés, après avoir déchiré le pacte qui nous avait valu leur confiance et leur aide ?

Ce qui importe, maintenant, c'est d'obtenir du Parlement un vote rapide. Il ne faut pas perdre de vue que la vie nationale comme la vie internationale sont subordonnées à la mise en vigueur du traité de Versailles.

Nombre de clauses capitales pour nous ne seront exécutées qu'un ou plusieurs mois après la ratification.

Or l'heure presse. Nous avons gagné la guerre. Il reste à gagner la paix. Ce ne sera pas chose facile, a dit Clemenceau. Raison de plus pour ne pas retarder davantage une solution qui doit avoir de sérieuses conséquences pour l'avenir économique du pays.

Qu'on supprime toute incertitude par un vote rapide. C'est le meilleur moyen de permettre à la France de se livrer résolument au travail, seule panacée à nos maux actuels.

Un socialiste, dont personne chez les extrémistes ne pourra discuter la sincérité, vient d'avoir le courage d'écrire un article qui est une fière riposte à l'audacieuse affirmation que les Alliés ont imposé à l'Allemagne une « paix de violence » !

« Pourquoi je voterai la ratification » déclare dans le Réveil du Nord, le citoyen Basly, député socialiste, maire de Lens, président du Syndicat des mineurs du Nord, « parce que je ne veux pas tendre à nouveau les bras à nos bourreaux » !

Et Basly sait ce qu'il dit, car il est un de ceux qui ont souffert de l'occupation allemande.

On nous prêche, dit-il, le « désarmement des haines »... je suis plein de respect pour cet idéal de fraternité, « mais je considère également que la vision de cet idéal ne peut pas me faire oublier la vision — très nette, celle-là — des réalités dont je suis depuis bientôt cinq ans le témoin. Et, dois-je l'avouer sans détour, si je refuse mon approbation au traité de paix, ce ne serait pas parce qu'il m'apparaît comme un acte de violence, mais parce que j'en trouve les conditions trop modérées en ce qui concerne les réparations.

« Ce n'est ni la haine, ni le désir mauvais d'opprimer qui parle dans notre conscience ; c'est la justice elle-même, la Justice plus haute que le Droit, qui nous fait un devoir impérieux de dire : pas de générosité pour l'Allemagne, tant qu'elle n'aura pas réparé ce que ses crimes — il n'y a pas d'autre nom — ont causé dans notre France envahie.

« Le traité de paix assure-t-il cette réparation ? Qui oserait dire qu'il impose aux destructeurs les frais tout entiers du relèvement des ruines qu'ils ont accumulées ? »

Et avec beaucoup de force, le socialiste Basly déclare que ceux qui ont vu, dans le nord, l'effroyable résultat de la guerre « fraîche et joyeuse », se refusent à qualifier une paix de violence, un traité qui n'exige même pas de l'ennemi le paiement immédiat et total de ses dévastations.

Voilà un noble langage que pourrait méditer avec fruit les socialistes inconscients qui n'ont de tendresse que pour nos bourreaux !

Verrons-nous bientôt, grâce au texte répressif des décrets Noulens, baisser le prix de la vie ? Nous voudrions l'espérer. Mais ce serait se bercer d'un espoir trompeur d'attendre la solution d'un décret ou d'un arrêté ministériel.

Il y a eu, il y a, il y aura toujours des spéculateurs ! Il serait fou de croire que leur suppression — à supposer qu'on y arrive ! — suffira, du jour au lendemain, à modifier les cours actuels.

La vérité est que le prix des denrées monte sans cesse parce que la demande reste très supérieure à la production. Et les prix de vente se maintiendront à un taux scandaleux aussi longtemps qu'on n'aura pas rétabli l'équilibre entre l'offre et la demande. La surproduction seule permettra la bienfaisante intervention de la concurrence.

Or la surproduction reste, qu'on le veuille ou non, la conséquence naturelle d'un travail intensif.

Le remède est donc uniquement dans le travail. Et l'on doit approuver sans réserve la conclusion d'un article paru dans la Démocratie Nouvelle du 2 août sous le titre « l'inoubliable souvenir » :

« ...Les voix de nos morts, d'abord tristes et douces comme l'écho de nos ruines ; puis profondes et grandes comme l'écho des tombeaux, nous rappellent la grande leçon de la guerre, l'ultime devise qu'elle nous impose : LE TRAVAIL.

Travail pour reconstituer les régions dévastées — desquelles on peut dire qu'elle ont été crucifiées pour le salut de tous.

Travail pour activer l'extraction de notre sol de ressources jusqu'ici négligées ; pour multiplier les voies de communication ; pour créer au plus tôt la flotte marchande, indispensable au renouvellement de la vie économique du pays et à la reconstruction de la fortune nationale.

Travail pour améliorer nos lois et nos mœurs, pour vivifier un régime politique destructeur de toutes les énergies.

Travail enfin pour organiser notre démocratie désordonnée, pour créer une technique nationale, qui naîtra facilement si tous comprennent le devoir impérieux qu'il y a : pour l'ouvrier, d'une part, à associer ses efforts à ceux du patronat pour augmenter sa force de productivité au lieu de la restreindre ; pour le patronat, d'autre part, à assurer à l'ouvrier la participation qu'il demande, avec raison dans l'organisation du travail.

Et, s'enfonçant de plus en plus dans la nuit des tombeaux, les voix, les voix aimées que nous n'entendons plus, nous jettent ce dernier garde à vous !

L'avenir de la France résultera seulement de vos efforts ; ILS SONT LA CONDITION INDISPENSABLE DE SON EXISTENCE !... »

Le travail ! C'est bien le seul remède à la crise qui mine notre malheureux pays !

Le Bolchevisme subit un cruel échec en la personne de Bela Kuhn qui a dû s'enfuir de Budapest après l'échec des troupes rouges battues par les armées roumaines.

Un ministre socialiste s'est constitué aussitôt en vue de proposer un armistice aux Etats voisins et d'entrer en pourparlers avec l'Entente.

Il est encore trop tôt pour juger des conséquences de cet événement. Mais il est permis de croire que le résultat en sera heureux, à condition que l'Entente conserve toute la méfiance nécessaire vis-à-vis d'un gouvernement qui reste suspect. Pourtant, le départ de Bela Kuhn devrait favoriser la situation des Alliés ; il doit, par contre, inquiéter fortement Lenine et Trotsky dont l'offensive vers l'Europe Centrale s'effondre lamentablement.

A tous égards la chute de Bela Kuhn doit avoir des lendemains heureux.

L'Espagne poursuit son évolution sous le ministère Sanchez Toca qui fait de louables efforts pour se rapprocher des Alliés.

Les Cortès ont voté l'adhésion de la Péninsule à la Société des Nations.

Cet acte remplira de joie l'ancien ministre francophile Romanos, qui déclara toujours que l'intérêt de son pays était de marcher dans le sillage de la France.

Mieux vaut tard que jamais !...
A. C.

INFORMATIONS

Paris cité à l'ordre de l'armée

Le président du conseil, ministre de la guerre, a cité à l'ordre de l'armée la ville de Paris, dans les termes suivants :

« Capitale magnifiquement digne de la France, animée d'une foi patriotique qui ne s'est jamais démentie, a supporté avec une vaillance aussi ferme que souriante, de nombreux bombardements par avions et par pièces à longue portée. A, de 1914 à 1918, ajouté des titres impérissables à sa gloire séculaire. »

Les élections législatives

La présidence du conseil communique la note suivante :

« Un journal du soir a publié des renseignements sans autorité sur l'ordre et la date des élections. Le conseil des ministres n'a jamais délibéré à ce sujet.

« Les membres du gouvernement qui préparent le travail n'ont même pas encore arrêté leurs résolutions. »

Bela-Kun incarcéré à Vienne

Les autorités autrichiennes ont fait arrêter à Bruck, sur la Leitha, au moment où ils entraient sur le territoire autrichien, les membres de l'ancien gouvernement des soviets, qui fuyaient Budapest.

Bela-Kun, appréhendé, a été incarcéré à la préfecture de Vienne, ainsi que l'ancien commissaire du peuple Landler.

Pour l'intérêt national

Les cheminots de Lecce ont télégraphié à M. Nitti se déclarant prêts à offrir à l'Etat une heure supplémentaire chaque jour, pour contribuer à l'augmentation de la production nationale italienne.

Le président du conseil leur a adressé une dépêche où il manifeste sa vive satisfaction de leurs sentiments patriotiques.

CHRONIQUE LOCALE

Cahors maritime. — Le bateau

III

Quelques mois plus tard, un jour de l'année 191... le promeneur à qui, parce que cardiaque le médecin avait recommandé de reprendre ses promenades, mais d'éviter toute émotion, repassa sur le Pont Valentré, fit un bout de caquette avec l'employé d'octroi et un autre bout avec le directeur du service des eaux.

Il parla de la pluie, du soleil, du moulin, de la meunière, et fit une comparaison savante entre l'eau de la fontaine et celle de Miers ; l'une rafraîchit, l'autre nettoie l'intérieur, dit-il. C'était trouvé. Puis la conversation tomba sur la navigabilité du Lot.

« Eh ! à propos, interrogea le promeneur, est-ce que le bateau qui doit aller à Bordeaux, au Havre, à Marseille pour chercher les denrées nécessaires à l'alimentation de la population cadurcienne, est de retour ? Vous avez été aux premières, cher ami, pour le voir passer, quand il a franchi la chaussée de Valentré ? »

« Un rire inextinguible secoua le directeur du service des eaux. « Lou botoeu, Neptune dit Dion, il est toujours dans l'écluse de St-Georges. Mais tenez, aujourd'hui même, on procède à son lancement. »

« Qu'est-ce vous dites ? farceur ! J'ai assisté à son premier lancement qui a raté par suite d'une fausse manœuvre et d'une grave avarie. Mais, depuis il a dû faire plusieurs voyages à Bordeaux, au Havre, à Marseille. Ce que vous me dites-là, cher ami, c'est faux. »

« Tenez, cher promeneur, poursuivit votre chemin, allez jusqu'à St-Georges et vous verrez si c'est faux. Lou botoeu ne partira que ce soir : dans tous les cas, on procède au lancement. Qu'il parte, je n'en réponds pas. Du reste, voyez vous-même, là-bas, sur la calle de St-Georges, cette foule de curieux. »

Pas d'émotion, a dit le docteur, au promeneur. Et ce qu'il voyait, n'était pas fait pour le maintenir dans un état calme. Le promeneur ne répliqua rien, il salua poliment et se dirigea vers la calle de St-Georges.

« Oui, oui, je le verrai partir, »

le bateau », monologuait-il : et sur le chemin pas trop bien entretenu de la fontaine, ses jambes courtes tricottaient. « Pourvu que j'arrive assez tôt. Mourir sans avoir vu ça, jamais ! »

Il arriva en avance. Il eut le temps d'assister aux préparatifs du lancement.

L'amirauté était au rendez-vous : l'équipage était au complet. Le capitaine se tenait au gouvernail ; le chauffeur, le mécanicien prenaient l'air en attendant les ordres qui les obligeraient à s'enfoncer dans la machinerie.

L'« Impassible » était encore attaché au poteau d'amarrage, mais deux représentants du Comité de l'amirauté, peut-être même un ou deux délégués de la Ligue des sous-marins d'eau douce ou de la Société navale et maritime, montèrent à bord, s'installèrent sur le pont.

La marmaille, population ordinaire de la calle de St-Georges, est là, au complet, évidemment. Le promeneur n'a aucune peine à se frayer un passage parmi elle. Il est au premier rang. De la canne, il touche l'« Impassible. Joie ineffable ! Satisfaction d'amour-propre. « J'y étais, je l'ai palpé, » dira-t-il aux amis, le soir en prenant la tasse de camomille. Il se penche vers l'onde ; les nageoires sont en place.

Mais le promeneur tressaille ; malgré lui, il recule, va se placer derrière la marmaille. Un homme de l'équipage a coupé les amarres. Le bateau est libre. Au clapotis de l'eau, il se balance. L'homme, d'un bond, est sur le pont.

Le moteur ronfle ; le tuyau de la machine fume ; un coup de sifflet rauque, étouffé : « Es enrhumat » dit un loustic que le promeneur regarde avec dédain. Un second coup de sifflet encore plus rauque. « Fai lou botoeu », crie le même loustic. « Imbécile », murmure le promeneur ; « il ne ressent pas la majesté du spectacle ! »

Troisième coup de sifflet ; teuf, pouf, pouf, tch, tch, la fumée sort par flocons épais du tuyau, l'« Impassible » se secoue, se dandine, fait le beau ; un autre coup de sifflet, les teuf, teuf, ouf, ouf, s'accélèrent ; l'« Impassible » marche. Oui, il avance lentement, majestueusement, sans secousse, comme un promeneur, il marche sur l'eau, il dépasse le chenal de l'écluse, il est hors du chenal ; il va, il court à la vitesse de quelques mètres à l'heure. Il est en haute rivière, à présent.

Le promeneur le suit des yeux ; ça ne lui suffit pas, il marche à son tour, sur la calle, avec les gosses qui lèvent les bras, qui crient leur joie de voir naviguer un bateau sans l'aide de rames. Le promeneur a sorti son mouchoir, il essuie une, deux larmes d'émotion. L'« Impassible » va passer sous la pile du Pont qui longe le chemin de halage. Il marche trop vite ; le promeneur s'arrête. « Que c'est beau. Comme je voudrais être à côté des amiraux, pour goûter le charme d'une croisière en plein fleuve, de faire comme ces messieurs qui se promènent de l'avant à l'arrière du bateau, tout en fumant un cigare.

« Oh ! Julou, que tu ne te sois pas fait au moins lieutenant de vaisseau ! tu aurais vécu au grand air, loin des maisons, des caniveaux, des rues de la ville ! »

Pouf ! crac ! Le promeneur porte la main à son cœur : le bateau a heurté la pile du Pont. Des jets de vapeur s'échappent de la machinerie.

Les amiraux qui étaient descendus à l'avant, filent vers le pont du bateau. Le capitaine reste figé au gouvernail. « Qu' y o, qu' y o, » crie-t-il d'une voix contractée par l'émotion, car à ce moment le chauffeur et le mécanicien après avoir renversé la vapeur, sortaient éfarés, de la machinerie.

« Qu'est-ce qui se passe ? » demande un des membres du Comité de l'amirauté ? « Il y a répondu le chauffeur que le tuyau de la chaudière a éclaté, et qu'il a failli fracasser la moitié du crâne du mécanicien, et le mien tout entier. Paouré dé iéou, j'ai cru ma dernière heure venue. — « Moi aussi, ajoute placidement, le mécanicien. Mais aussi, avec le matériel de brie à bras qui compose cette baraque, on ne fera jamais rien de bon. »

Le promeneur, en entendant ces mots : « fracasser le crâne, ma dernière heure venue, » sent comme un tremblement qui l'agite. « C'est tout de même dangereux que ce lancement de torpille. Je comprends à présent ce que me disait le cousin matelot ! »

Le promeneur n'était pas au bout de ses émotions. Le bateau était au milieu de la pile du Pont. L'« Impassible » ne soufflait, ne crachait plus, ne hurlait plus. Il était redevenu une masse de bois.

Un bref colloque eut lieu entre les amiraux et l'équipage. Heureusement que la terre n'était pas loin, à deux brassées à peine. Il fallait ramener le bateau au port. 70 mètres à peine, mais c'était encore tout un travail. Des ordres sont donnés ; les hommes de l'équipage s'emparent de longs gaffes ; le capitaine, au gouvernail commande la manœuvre. « A droite, poussez, poussez ferme. » Les gaffes font bonne besogne ; encore quelques coups, et le bateau stupidement affalé contre la pile, se redresse, sort de l'arche du Pont, rentre en rivière.

Les gaffes sont maniées vivement ; le bateau descend au fil des eaux, dirigé vers le chenal par le capitaine qui tient le gouvernail. Le promeneur marche sur le port. Mais les eaux du Lot, sont, ce jour-là, un peu fortes et agitées. Les hommes poussent sur les gaffes plongés dans l'eau ; mais le gouvernail ne parvient pas toujours à assurer au bateau une marche droite, vers le chenal. Le promeneur a vu le danger. Un loustic a crié : « Lou botoeu ho possa lo poissiero. Tout oco ho béoué un cop ! Onen riré ! »

« Il n'y a pas de quoi rire, » soupire le promeneur. Le bateau, en effet, est saisi par de fortes vagues, à quelques centimètres du mur du chenal ; deux vagues de plus et il est précipité dans les eaux mugissantes de la chaussée. Les amiraux sont perplexes ; l'équipage ne s'en fait pas ; deux coups de gaffe contre le mur, le bateau, malgré lui, est refoulé ; un coup sec de barre et le bateau pénètre dans le chenal où là, ce n'est qu'un jeu que de l'attacher au pilier d'amarrage.

« Ou ! » disent les amiraux qui lâchent la barre d'appui du pont, et mettent pied à terre. « Ou ! » soupire le promeneur. « Quelles émotions, pauvre cœur de Julou ! C'est fini : le bateau ne voguera jamais ! »

« Si, monsieur, si monsieur, claironne à ses oreilles un garçon épicer qui passait. Si, monsieur. Il naviguera bientôt. »

Le promeneur ne répliqua pas. Il quitta le port et rentra par la grande route à son domicile où il s'alita.

La cérémonie du 3 Août au Monument des Mobiles

Dès 4 heures et demie, par un ciel, à peine moutonné de quelques nuages et suffisants pour combattre l'ardeur du soleil, une foule nombreuse se rassemblait sur la place de la République. A cinq heures précises, M. le Préfet, M. le Maire, M. Talou, vice-président du Conseil général, suivis des fonctionnaires, et de leurs chefs de services, de toutes les Sociétés invitées et de leur drapeaux, des représentants du clergé et des dames de la Croix-Rouge et des différentes ambulances, se dirigeait vers le monument des Mobiles. C'est d'un pas lent, processionnel, que recueillie, consciente du devoir de reconnaissance à accomplir, la population se rendit à cet endroit, double souvenir d'angoisses, de deuils et d'espérances et de gloires réalisées. A la hauteur de la caserne le cortège défile entre deux rangs de poilus qui présentent les armes ; puis il pénètre sur la place où se dresse le cénotaphe, drapé de crêpe et de tricolore. Une garde d'honneur composée d'hommes de la garnison l'entoure, auxquels se sont joints quelques permissionnaires de notre ville. A gauche, la compagnie de service présente les armes ; à droite, les officiers de la garnison et de complément, saluent, ayant à leur tête M. le commandant d'armes qui a su, par un groupement impeccable, donner à cette cérémonie l'ampleur qu'elle méritait. Les drapeaux du 7^e du 207^e, du 131^e territorial, des vétérans, des démobilisés, des combattants de terre et de mer, la bannière de St-Vincent-de-Paul, le drapeau des Boys-scouts, la Diane cadurcienne, formaient un hémicycle imposant, arborant de gloire les morts de la grande guerre. A droite et à gauche étaient massés les élèves des écoles, sous la surveillance de leurs maîtres et de leurs maîtresses.

« Clairons ! au drapeau ! — Et le commandant d'armes lit la citation conférant au lieutenant Aldou, du 7^e, originaire d'Albas, tombé à Bertrix, la croix de la Légion d'honneur. M. le Préfet s'avance vers la jeune tenant sa fille à la main et il épingle le ruban rouge sur le corsage de l'enfant : « Pôvre de toi » dit une brave femme à côté de moi. Elle ne se doute pas de la perle qu'elle a faite : son père, elle ne l'a pas connu ; mais on lui a dit d'être bien sage, qu'elle irait à une grande fête, qu'elle aurait une belle robe pour recevoir la croix de son papa, parti pour un grand voyage.

Suit la lecture de plusieurs citations et la remise de croix de guerre. Parmi les héros se trouve un jeune interprète de langue allemande, fait prisonnier à Douai, il tient tête aux Boches, subit représailles et

torlures ; il est condamné à mort, puis sa peine est commuée en 5 ans de travaux forcés. La victoire enfin vient le délivrer. Ne croyez-vous pas que cette conduite valait mieux qu'une simple citation ?

Ensuite sont lus successivement par M. Paumès, l'inspecteur d'Académie, le Maire, le Commandant d'Armes, le Secrétaire général et le Préfet les Déclarations faites à Paris par MM. Robinet, délégué de l'Union des Grandes Associations, Lavisserie, directeur de l'Ecole Normale supérieure, le Président de la Chambre, le Maréchal Foch, le Président du Conseil, le Président de la République. Toutes ces déclarations lues d'une voix forte et nette d'une tribune, placée à la gauche du monument, ont impressionné la foule attentive.

« Clairons ! sonnez aux champs. » Un ancien élève de l'Ecole publique de Cahors, M. Robert, lit les noms des Cadurciens tombés pour la France : 242. Que de sanglots étouffés ! que de veuves ! que de mères ne pouvant maîtriser leurs larmes.

En entendant certains noms, il me semble revoir ces jeunes gens, au détour d'un bois, dans la boue de Champagny, serrant la main à quelques-uns à Raucourt ou à Rémy-sur-Meuse, à Suippes ou à Arras, dans une toile de tente où je les avais enveloppés encore tout ensanglantés ! Vive la France ! Vive nos glorieux poilus !

La lecture terminée, M. l'inspecteur d'Académie remet à M. le Maire, au nom de l'Union des Grandes Associations, un diplôme destiné à mentionner le nom de tous les enfants de notre cité, morts pour la France. Il exprima, en outre, le désir que cette liste fut publiée, propagée et affichée sur les murs de la Mairie et des Ecoles, afin que ces noms de ces héros restent gravés dans les cœurs.

Ensuite Mlle Dulac lut avec enthousiasme et netteté, une poésie de Jean Aicart, glorifiant ceux qui reposent là-bas, sur les champs de bataille et céda sa place, à la tribune à M. Lacoste qui déclama, avec le brio et le talent que nous avons souvent applaudis, la poésie de Richepin, aux Démobilisés. Pour clore cette manifestation imposante, un poilu, à la voix bien timbrée, entonna la Marseillaise dont le refrain fut repris par les enfants des Ecoles énergiquement dirigés par M. Lacoste.

Aux derniers moments de l'hymne national, M. le Préfet s'approche du Cénotaphe, et, aux gerbes déjà déposées, il joint une fleur saute et le défilé de deuil commence : la foule passe et élève son âme vers ceux qui voltigent dans l'azur et absistent leurs regards sur nous. C'est l'Union Sacrée ! puisse-t-elle durer ! puisse Clemenceau avoir raison, quand, dernière, décorant un bon Français il l'embranchait en disant : « Maintenant il n'y a qu'une catégorie de citoyens. »

Ant. CHÉRY.

Un grand nombre d'officiers de complément avait répondu à l'appel du Commandant Feuga, commandant d'armes et ont assisté à la cérémonie de la reconnaissance nationale qui a eu lieu au monument des mobiles.

Parmi les anciens officiers retraités, se trouvait M. le Commandant Poncet, qui, malgré son état de santé, avait quitté son domicile de la rue neuve St-Barthélémy pour porter un bouquet du souvenir et de reconnaissance à ses compagnons d'armes morts pour la France.

Enfants de la Commune de Cahors morts pour la France

- Alazard Pierre, cap., 97^e d'inf.
- Azard Marcel, soldat, 57^e d'art.
- Azard Jean, soldat, 126^e d'inf.
- Azard Edmond, soldat, 148^e d'inf.
- Aché André-Jean-Marcel, serg., 71^e d'inf.
- Albert Louis-Georges, soldat, 1^{er} zouaves.
- Alphonse Gaston-Valentin, soldat, 162^e d'inf.
- Andrieu Georges-Ferdinand, sapeur, 4^e génie.
- Andrieu Léon, serg., 207^e d'inf.
- Arbousy Camille, soldat, 88^e d'inf.
- Arbousy Jules, soldat, 131^e d'inf.
- Astruc Henri, serg., 9^e d'inf.
- Ausset Pierre-Alexis-Louis, soldat, 17^e d'art.
- Ayol Jacques, soldat, 207^e d'inf.
- Ayol Antoine, soldat, 175^e d'inf.
- Bailly Georges-Jacques-Ant., 5^e maj., 24^e col.
- Barridès Albert, serg., 7^e d'inf.
- Baudel Pierre, cap., 9^e d'inf.
- Beibens Ernest, soldat, 1^{er} tirailleurs alg.
- Belot Ernest, soldat, 7^e d'inf.
- Bel André, sous-lieut. aux chas. à pied.
- Benech Antoine, soldat, 7^e d'inf.
- Bentejac Pierre, serg., 7^e d'inf.
- Bergon Louis-Antoine, soldat, 7^e d'inf.
- Bergon Gaston-Jules, cap., 88^e d'inf.
- Bernadac Paul-Louis, serg., 207^e d'inf.
- Besse Marcel-Joseph-Louis, soldat, 7^e d'inf.
- Bessou Justin, cap., 7^e d'inf.
- Bergognieux Jean, serg.-maj., 207^e d'inf.
- Bican Paul, maire-point, 13^e d'art.
- Bladanet Jean-Marie, cap., 9^e d'inf.
- Biane Eugène-Jean, sous-lieut., 59^e d'inf.
- Bonnet Jean-Marie-Germ.-Séb., sold., 13^e art.
- Bonnet Paul, soldat, 417^e d'inf.
- Bonassie Léonce-Fr., serg.-maj., 4^e tir. sén.
- Bories Louis, soldat, 139^e d'inf.
- Bonnet Jacques.
- Bouffé Maurice, soldat, 161^e d'inf.
- Bouyssou Etienne, soldat, 131^e d'inf. territ.
- Boudouet Justin-Pierre, soldat, 417^e d'inf.
- Boudouet Albin, serg.-fourrier, 96^e d'inf.
- Bouviel Valère-Louis-Jean, aspirant, 7^e d'inf.
- Brouzet Léopold-Louis, soldat, 207^e d'inf.
- Brazac Maurice, soldat, 7^e d'inf.
- Bruc Jean-Emile-Auguste, serg., 7^e d'inf.
- Bruc G., lieut. 9^e ch. à ch., attaché au 7^e d'inf.
- Brusel Jean, serg., 9^e d'inf.
- Brune Fernand, soldat, 139^e d'inf.
- Brisseau Paul-Marie-Roy, lieut. 2^e zouaves.
- Cabanes Raoul, soldat, 23^e d'inf.
- Cabani Louis-Marie, cap., 15^e d'inf.
- Cagnac Daniel, soldat, 7^e d'inf.
- Calmeil Jean-Joseph, capit., 26^e d'art.
- Calvet Louis, capit., 8^e d'inf. territ.
- Caminade Fernand-Germain, soldat, 10^e d'inf.
- Conduché Léon, cap., 5^e bat. sénég.
- Cassan Louis, brig., 13^e d'art.
- Chabrier Ernest, lieut., 248^e d'inf.
- Calmon Fernand-Georges, soldat, 6^e cuirass.

Cambay Théophile, soldat, 45^e d'inf.
Capelle Et-Louis, cap., 23^e Bat. ch. à pied.
Cayrol Jules, sous-lieut., 53^e d'inf.
Chaudrut Pierre, soldat, 4^e zouaves.
Chaussé Georges-Paul, sous-lieut.-aviateur.
Caussil Pierre, soldat, 5^e d'inf.
Carbanel, Eug.-Guillaume, cap., 20^e inf.
Cayrou Prosper, infirmier, 17^e section.
Cazali Jean, sous-lieut., 130^e d'inf.
Combarieu Jean-Alphonse, soldat, 7^e d'inf.
Combrousse J.-Gab., sol., 30^e bat. ch. à pied.
Composieu Jean, sous-lieut., 53^e d'inf.
Conduché Paul-Joseph, sol., 131^e ter. inf.
Conduché Ant., lieut., 12^e bat. ch. à pied.
Conduché Léon, caporal, 54^e bat. Ségé.
Coste Maurice, brig., 6^e chas. d'Afrique.
Coste François-Joseph, soldat, 288^e d'artil.
Coste Théophile, soldat, 7^e d'inf.
Couderc Léon, soldat, 14^e d'inf.
Couderc Henri, sold., 44^e d'inf. territ.
Couderc Emile, aspirant, 83^e d'inf.
Couderc Léon, mar.-de-logis, 5^e d'artil.
Couderc Et.-Alfred, officier d'ad., 3^e classe.
Courroux Marie-Auguste, soldat, 7^e d'inf.
Crabot, Antoine-Noël, soldat, 250^e d'inf.
Darrenne Jules, soldat, 9^e d'inf.
Darouges Pierre, adjudant, 7^e d'inf.
Decamps Georges-J.-Raym., sol., 4^e d'inf.
Delors Jean-Adrien, caporal, 272^e d'inf.
Delion Edouard, soldat, 259^e d'inf.
Delpech André, sergent, 14^e d'inf.
Delpech Arthur-Gabriel, adjudant, 7^e d'inf.
Delpon Eloi, soldat, 15^e d'inf.
Delrieu Bernard, soldat, 123^e d'inf. territ.
Delheil Elie, soldat, 81^e d'inf.
Demeaux Raym.-Félix-Guil., cap., 150^e d'inf.
Després Lucien-Jean-Marie, sergent-aviat.
Destrel François, soldat, 7^e d'inf.
Destrel Noël, soldat, 44^e d'inf.
Doutet Pierre, 7^e d'inf.
Dumoulin Jules-Maur.-Jean, serg., 7^e d'inf.
Dumas Roger, caporal, 3^e zouaves.
Dupon Elie-Maurice, lieut., 103^e d'inf.
Duranc Louis, sous-lieut., 73^e d'inf.
Ebel Alfr.-Maur.-Char., soldat, 143^e d'inf.
Echeune Jean, capitaine, 166^e d'inf.
Escale Auguste, capitaine, 78^e d'inf.
Fabre François, sous-lieut., 11^e d'inf.
Faivre Narcisse, sapeur, 5^e génie.
Fangtanger André, sergent, 7^e d'inf.
Fargues Louis, sergent, 83^e d'inf.
Faure Gaston, capitaine, 3^e zouave.
Fialbas Henri, soldat, 14^e d'inf.
Figeas Louis, soldat, 7^e d'inf.
Fort Frédéric-Dostre, soldat, 82^e d'inf.
Fouquier Louis, soldat, 130^e d'inf.
Fourès Pierre-Antoine, cap., 41^e d'inf.
Fournié Joseph, soldat, 3^e inf. colonial.
Fournié Julien, soldat, 57^e d'artil.
Fournié Jean, soldat, 7^e d'inf.
Fournié Jules, soldat, 9^e d'inf.
Francoulet Auguste, soldat, 7^e d'inf.
Frey Jean-Victor, capitaine, 150^e d'inf.
Galaud Joseph, lieutenant, 207^e d'inf.
Gardes Simon-Antoin, sergent, 207^e d'inf.
Garrigues Marcel, brancardier, 7^e d'inf.
Garrouty Elie-Ernest-Paul, soldat, 139^e d'inf.
Garrouty Jean-Louis, soldat, 207^e d'inf.
Garrouty Gaston, soldat, 83^e d'inf.
Gauthié Emile-Jules, cap. ad. maj., 209^e d'inf.
Gibert Jean-Gabriel, sergent, 71^e d'inf.
Girma Louis, soldat, 207^e d'inf.
Giraudel Ed.-J.-Ant., cap., 12^e chas. alpins.
Henras Lucien, caporal, 7^e d'inf.
Henras Paul-Lucien, sol., 69^e chas. à pied.
Henry Emile, soldat, 9^e d'inf.
Hérel Fernand-Léonce, 14^e chas. à pied.
Huffier Marcel, lieutenant, 7^e d'inf.

Hugonnet Georges-Elie, lieut., 57^e d'artil.
Imbert Albert-Léonce, cap., 1^e rég. du génie.
Jouffreau Maurice, soldat, 9^e d'inf.
Juliot François, adjudant, 53^e d'inf.
Labarthe Fernand-Adrien, sol., 83^e d'inf.
Lagorde-Lagrange J.-B.-Clem., adj., 7^e d'inf.
Lagorde Jean-Pierre, adj., 7^e d'inf.
Lacombe François-Joseph, soldat, 20^e d'inf.
Labro Hippolyte, lieut., 204^e d'inf.
Lansquenet Charles-Marie, cap., 9^e d'inf.
Larrieu Pierre-Baptiste, soldat, 46^e d'artil.
Larrieu Adrien-Henri, soldat, 37^e d'inf. col.
Larroumet Léon, soldat, 7^e d'inf.
Lascombes Louis, adj., 7^e d'inf.
Layrisse Jos.-L.-Vict.-Marc., cap., 40^e d'artil.
Laverne Edmond, soldat, 53^e d'artil.
Lescaud Henri-Jean, cap., 7^e d'inf.
Lescaud Philippe-Martin, soldat, 295^e d'inf.
Lestand Pierre, aspirant, 48^e d'inf.
Linas Henri-Pierre, soldat, 7^e d'inf.
Linol Ch.-Henri-Pierre, sous-lieut., 50^e d'inf.
Louis Louis, brigadier, 18^e d'artil.
Marrion Louis, soldat, 131^e d'inf.
Mabert Jean, serg., 339^e d'inf.
Mandelli Vict.-F.-J.-A., mar.-des-l., 23^e d'artil.
Manié Auguste, soldat, 83^e d'inf.
Marchant Louis-François, cap., 7^e d'inf.
Marnonié Henri-Etienne, soldat, 412^e d'inf.
Maurice Henri-Louis, cap., 109^e d'inf.
Miquel Marius, soldat, 350^e d'inf.
Marty Emile, soldat, 14^e d'inf.
Maury Lucien, soldat, 7^e d'inf.
Mégard Joseph, adj., 7^e d'inf.
Mention Louis, soldat, 131^e d'inf.
Milhet Paul, sous-lieut., 7^e d'inf.
Montaudié Joseph, soldat, 207^e d'inf.
Mourgués François, soldat, 139^e d'inf.
Muxart Louis-Jules, lieut., 159^e d'inf.
Nadal Léon-Eugène, soldat, 207^e d'inf.
Olié Henri, chef de bataillon, 88^e d'inf.
Ortial Léon-Georges, serg., 363^e d'inf.
Pezet Jules-Louis-Emile, 97^e d'inf.
Pezet Germain, soldat, 14^e d'inf.
Pezet Jean, soldat, 14^e d'inf.
Pignat Lucien, lieut., 107^e d'inf.
Pique Romain, soldat, 150^e d'inf.
Pistre François-Léon, sapeur, 8^e génie.
Plantade Pierre, serg., 207^e d'inf.
Planchoy Jean, lieut., 129^e d'inf.
Plancaussagne Maurice-Fr., sapeur, 1^e gén.
Plagnol Paul, soldat, 147^e d'inf.
Pendarie Daniel.
Pons Jean-Léop.-Pierre, sold., 54^e chas. à p.
Pouzet Fernand, soldat, 166^e d'inf.
Pouzet Jean-Luc-Arth., serg., 6^e d'inf. col.
Rauffet Henri, soldat, 9^e d'inf.
Richard Adolphe, soldat, 143^e d'inf.
Ricard Paul, cap., 20^e d'inf.
Rigal Jean, soldat, 139^e d'inf.
Rigal Frédéric, dit Alfred, cap., 139^e d'inf.
Rigal Auguste, serg., 139^e d'inf.
Rigal Louis-Jos.-Gab.-Pros., sold., 131^e d'inf.
Rivière Adolphe-F.-M.-Michel, cap., 7^e d'inf.
Robert Fernand, cap., 1^e d'inf.
Rolles Elie, soldat, 7^e d'inf.
Ruffet Jean, soldat, 417^e d'inf.
Roveyaz Clément, soldat, 20^e d'inf.
Saint-Martin, serg.-fourrier, 7^e d'inf.
Saligné Joseph-Didier, lieut., 9^e zouaves.
Sarret Léon, soldat, 147^e d'inf.
Second Henri, soldat, 7^e d'inf.
Seguy Paul, serg., 207^e d'inf.
Séval Adrien, 12^e cuirassiers à pied.
Soldadié Germain, 11^e d'infanterie.
Soupa Clément-Louis, soldat, 317^e d'inf.
Tabourneil Aimé, soldat, 207^e d'inf.
Tatot Louis, lieut., 59^e d'inf.
Taurand Elie-Jean-Gabriel, cap., 3^e zouaves.

Teil Eloi, maître-ponteur, 213^e artil.
Terret Pierre-Fernand, soldat, 151^e d'inf.
Thoumazou Edouard, sapeur, 2^e génie.
Ton François, soldat, 27^e d'infanterie.
Toulose L.-Hyacinth.-Pierre, sold., 59^e d'inf.
Toulose Jean-Luc-Amédée, asp., 139^e d'inf.
Tulle Paul-Louis, serg., 327^e d'inf.
Tulle Anselme-Gaston, sous-lieut., 100^e d'inf.
Vayssières François-Louis, serg., 7^e d'inf.
Verdès Marcel-P.-Alex., serg., 139^e d'inf.
Verdès Michel, soldat, 131^e d'inf. territorial.
Vialard Edm.-Basile, m.-des-l.-chef, 23^e d'artil.
Vignals Ferdinand, soldat, 3^e d'artil. colon.
Vidal Jean-Gérard, adj., 7^e d'inf.
Vinge Léopold-Auguste, soldat, 250^e d'inf.
Vincent Etienne dit Octave, cap., 214^e d'inf.

Légion d'honneur

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Jules Ausset, contrôleur principal hors classe des contributions directes et du cadastre, à Paris, est nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Ausset est un ancien élève du Lycée Gambetta et est le neveu du sympathique Commandant de la Compagnie des Sapeurs pompiers de Cahors.

Nous lui adressons nos bien vives félicitations.

Médailles militaires

La médaille militaire et la croix de guerre avec palme ont été attribuées aux soldats du 7^e dont les noms suivent :

Chassagne Léonard, soldat (territorial) à la 5^e compagnie du 7^e rég. d'infanterie : très bon soldat. A été très grièvement blessé à son poste de combat le 30 mars 1916 en Argentine.

Favre Marcel, soldat (réservé) à la 10^e compagnie du 7^e rég. d'infanterie : très bon soldat, consciencieux et dévoué. Très grièvement blessé, le 24 avril 1918, à Hangard-en-Santerre, en faisant courageusement son devoir.

Ponts et chaussées

Aux termes d'un arrêté en date du 31 juillet 1919, sont élevés au grade d'adjoint technique principal de 1^e classe des Ponts et chaussées dans le Lot : MM. Sudrie, Bézio, Delsahut, Despages.

Est élevé au grade d'adjoint technique principal de 3^e classe : M. Contou.

Est élevé à la 1^e classe, M. Roucheyrole, adjoint technique de 2^e classe.

Nos félicitations à ces excellents fonctionnaires.

Le salut de Cahors aux Alsaciens-Lorrains

A l'occasion du retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France, M. Carlin, maire avait adressé le salut de la ville de Cahors, patrie de Gambetta, aux maires de Metz, Strasbourg, Colmar, Mulhouse.

M. Carlin a reçu les remerciements suivants :

Metz, 18 juillet,
« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre télégramme du 14 juillet et je vous remercie bien sincèrement de votre si aimable et délicate attention.
« La ville de Metz, heureuse et fière de se ranger de nouveau parmi les villes de France, adresse à votre cité les meilleurs vœux de prospérité.
« Veuillez agréer, etc.
Le Maire de Metz.
Strasbourg 17 juillet.
Remerciements bien chaleureux : salut très enthousiaste également à la ville natale de Gambetta. Maire-Strasbourg.
Colmar 19 juillet.
« Je vous remercie cordialement du chaleureux salut que la glorieuse Patrie de Gambetta a bien voulu adresser à la ville de Metz, des Bruns, des Bartholdi et autres en ce jour grandiose où il était donné à l'Alsace et à la Lorraine, sorties du deuil dans lequel elles étaient plongées durant 48 ans, de fêter en commun avec la mère-Patrie retrouvée, l'aurore de la Liberté et la grande et glorieuse victoire.
« En ce beau jour, les cœurs des Alsaciens et Lorrains battaient, confus d'une juste et noble fierté, à l'unisson de ceux des autres Français, comme aux heures les plus mémorables de notre histoire.
« En formant le vœu que le 14 juillet de cette année soit le point de départ d'une nouvelle ère de grandeur et de prospérité pour notre France reconstituée et bien-aimée, je vous prie, cher collègue, d'être mon interprète auprès de vos administrés en leur transmettant le salut enthousiaste de la ville de Colmar.
« Veuillez agréer, etc. etc.
Le Président de la Commission municipale de Colmar.
Mulhouse, 18 juillet.
« La ville de Mulhouse remercie chaleureusement la ville de Cahors de son salut fraternel et lui exprime ses meilleurs vœux de prospérité.
Le Président de la Commission municipale de Mulhouse.

L'avance Roumaine

On confirme que le Conseil des Alliés a prié la Roumanie d'arrêter ses troupes sur la ligne où elles sont, sans lui demander de reculer.

Mais d'autre part, on mande de Bucarest que d'importantes manifestations populaires ont fêté la nouvelle de l'entrée des troupes dans les faubourgs de Budapest.

La vie chère

Le prochain conseil des ministres prendra de nouvelles mesures très importantes contre la vie chère dans la France entière.

Le traitement des Juges

La Chambre s'occupe aujourd'hui de l'augmentation du traitement des Juges.

A Carlsbad

De Zurich : Une commission américaine est arrivée à Carlsbad pour étudier le projet d'achat de toutes les sources thermales et vérifier la possibilité de faire un emprunt gagé par les mines de potasse.

Le départ de Bela Kuhn

De Budapest : Bela Kuhn ne renonce pas volontairement au pouvoir. Il y fut forcé parce que l'armée rouge s'empara du château et du ministère des affaires étrangères.

L'œuvre des Soviets

De Copenhague : Les Soviets préparent un décret ordonnant la destruction des registres hypothécaires chez les notaires, ainsi que les comptes des banques et les portefeuilles des clients privés.

Les grèves anglaises

De Londres : On croit que les nouvelles mesures prises seront suffisantes pour éviter désormais tous désordres résultant des grèves.

En Suisse

De Bâle : Les grèves faiblissent ici.

Paris, 13 h. 10.

Le traité avec l'Autriche

La délégation autrichienne remettra demain ses observations au projet

de traité. Carl Renner partira le soir même pour Vienne.

Notre flotte commerciale

Au Conseil des ministres, M. Klotz et Clavelle ont déposé un projet de loi autorisant l'engagement de 1.830 millions pour la reconstitution de la flotte commerciale française.

Les grèves anglaises

Dans le Yorkshire la situation est sans changement. La grève des boulangers continue dans l'Angleterre entière. Cependant dans l'ensemble du pays le mouvement gréviste perd du terrain. Le gouvernement a décidé de ne plus intervenir dans le règlement des grèves. On croit que la grève des policiers faisait partie d'un programme d'agitation organisée.

En Hongrie

De Budapest : Le gouvernement hongrois aurait prié l'Entente d'envoyer un régiment par chaque puissance alliée afin de permettre au pays de faire connaître librement sa volonté.

Etablissements BRUEL, Fils SOULLAC (Lot)

ATELIERS DE RÉPARATIONS D'AUTOMOBILES ET MOTEURS

Sous la direction de M. JULLIA Mécanicien-spécialiste des 1^{res} maisons de construction de Paris

Réparations et mise au point de tous véhicules et moteurs. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tournage. — Réparations de carrosseries. — Garnitures de capotages. — Remise en état de magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Transports marchandises par camions-automobiles. — Locations de voitures automobiles pour courses et tourisme.

Télégrammes : BRUEL, Souillac.
TÉLÉPHONE : 4.

USINE D'ANGÉLY

On demande des ouvriers et ouvrières
S'adresser 129, Bd Gambetta.

Le Gérant : A. COUESLANT.
Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).

Etude de M^e Jean MÉRIC, avoué à Cahors, 5, rue Georges Clemenceau, 5

VENTE SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME

à suite de licitation, les étrangers admis

D'une MAISON DE MAITRE, D'UNE MAISON DE COLON

et de divers immeubles sis dans les communes d'Anglars-Juillac et de Bélaise

L'adjudication aura lieu le samedi VINGT TROIS AOUT MIL NEUF CENT DIX-NEUF, à une heure et demie de l'après-midi, à l'audience des criées et de vacation, du Tribunal civil de première instance de Cahors, au Palais de justice de la dite ville.

On fait savoir à qui il appartient :
Qu'en exécution d'un jugement rendu, entre les parties ci-après nommées, le trente mai mil neuf cent dix-neuf par le Tribunal civil de Cahors, le dit jugement enregistré et signifié à avoués,
Et, aux requête, poursuite et diligences de M. Henri-Albert-Amédée COMBARIEU, sous-lieutenant au 308^e régiment d'artillerie, domicilié à Paris, rue Euryale-Dehaynin, n° 3, ayant M^e René BILLIÈRES pour avoué,
En présence ou eux dûment appelés de :
1^o Monsieur Abel COMBARIEU, Conseiller-Maire à la Cour des Comptes, demeurant et domicilié à Paris, rue Pierre-le-Grand, n° 9, ayant M^e Jean MÉRIC pour avoué ;
2^o Madame Adèle-Marie LEMOINE, épouse divorcée de M. Jules COMBARIEU, quand vivait Inspecteur d'Académie à Paris, demeurant et domiciliée ladite dame à Paris, rue Euryale-Dehaynin, n° 3, prise comme tutrice légale de Mademoiselle Marie-Louise-Andrée COMBARIEU sa fille mineure demeurant avec elle et, aussi comme habile à se porter héritière pour partie de la succession de son fils Jean-Victor-Louis COMBARIEU, ayant M^e René BILLIÈRES pour avoué ;
3^o M. le Colonel en retraite BAUDOT, demeurant et domicilié à Paris, avenue Kléber, n° 88, pris comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Marie-Louise-Andrée COMBARIEU, ayant M^e René BILLIÈRES pour avoué,
Il a été procédé, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de ladite ville, le jeudi TRENTE ET UN JUILLET mil neuf cent dix-neuf, à une heure et demie du soir, à l'adjudication par licitation aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant des successions confondues de M. Henri COMBARIEU et de dame Marie-Louise SALBANT, mariés, quand vivaient demeurant à Cahors, de M. Jules COMBARIEU et de M. Jean-Victor-Louis COMBARIEU.

la vente a été dressé par M^e BILLIÈRES avoué et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors où toute personne peut en prendre connaissance, sans frais.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

1^o Biens situés sur les communes d'Anglars-Juillac et de Bélaise

PREMIER LOT
Le premier lot comprendra : 1^o Une maison de maître sise à Juillac, portée sous le n° 183, section B du plan cadastral de la commune d'Anglars-Juillac, composée d'une rez-de-chaussée servant de cave, cellier et chai, d'un premier étage et d'un grenier ;
2^o Un hangar au couchant de ladite maison paraissant bâti sur le n° 182 des mêmes plan et section ;
3^o Etables, parcs à cochons, au levant sous le n° 184, et autres constructions et dépendances avec ou sans numéro ;
4^o Cour et jardin n° 182 et 185 des mêmes plan et section.
Le tout situé au lieu dit « Mayne de Granié » ne formant qu'un seul tenant, confrontant du nord au chemin vicinal qui va rejoindre au couchant la route d'Anglars, du levant à propriété Lafargue et terre des vendeurs n° 189, du sud à la partie du n° 191 entrant dans le troisième lot, et du couchant auxdits vendeurs. La limite sud de ce lot sera formée par une ligne droite allant du coin sud-est du n° 181 du deuxième lot et de l'extrémité du mur du jardin en passant par l'extrémité sud de l'allée centrale de buis rectifiée, et aboutissant à l'angle sud-ouest du n° 189, telle qu'elle est limitée par des piquets à ses deux extrémités. Cette ligne sera sur le prolongement des limites sud des numéros 181, 189 et 190, et bordera les numéros 182 et 185.
5^o Une vigne numéro 473, section B d'une surface cadastrale de

quarante-six ares cinquante centiares sise au lieu dit « le Carrefour ». Elle tient du nord à chemin d'Albas, du couchant à chemin de Castelfranc à Bélaise, et d'autre côté à propriété Chapt.
6^o Une autre vigne numéro 479 des mêmes plan et section, d'une contenance cadastrale de vingt et un ares dix centiares, sise au lieu dit « Les Peyrugues » confrontant du couchant au chemin de Castelfranc à Bélaise, du midi à bois ci-après des vendeurs, du levant et du couchant à propriétés Lafargue et Cantagrel.
7^o Bois et ancienne vigne d'un seul tenant, sis au lieu dit « Les Peyrugues », portés sous les numéros 513, 514, 515, 516 et 517 des mêmes section et plan, d'une surface totale cadastrale de un hectare cinquante-quatre ares et quarante centiares, confrontant du nord à la vigne qui précède et de deux autres côtés à Bennet et Lacaualière.
NOTA. — Le mobilier, les voitures et la grande cuve ne sont pas compris dans la vente.

DEUXIEME LOT
Le deuxième lot comprendra : 1^o Une petite maison de Colon avec grange, étable et petit patus, numéro 179 des mêmes plan et section, séparés du premier lot au levant par le mur dudit lot et confrontant du nord audit chemin vicinal et du sud à terre des vendeurs ;
2^o Une terre labourable au sud des constructions précédentes, portée sous les numéros 180 et 181 des mêmes plan et section, d'une surface cadastrale totale de cinq ares trente centiares, confrontant du nord au numéro précédent, du levant au premier lot, et du sud à propriété de Bouzgauguet, forgeron. Le tout situé au « Mayne de Granié ».

NOTA. — Ce deuxième lot devra une servitude de passage aux troisième et quatrième lots.

SEPTIEME LOT
Le septième lot se composera d'une terre labourable faisant partie des numéros 229 et 230, section B du même plan, située au lieu dit « Malaryie haute ».

Cette portion sur laquelle se trouvent une vaste grange, n° 234, un hangar et une citerne est au couchant de l'article, et a une contenance approximative d'un hectare trente-huit ares pour le n° 230 et de douze ares pour le n° 229.

Elle confronte du midi au chemin vicinal qui va à la route d'Anglars et de l'est au huitième lot, du ouest à propriétés Maurel, Bouysson et Bouzgauguet, et du nord à propriété Delfour.

NOTA. — Le cheptel et les instruments aratoires ne sont pas compris dans la vente.

Les pailles et fourrages seront la propriété des adjudicataires en proportion de la surface par eux acquise en terre labourable ayant été ensemencée et fauchée.

Le dit jour trente-un juillet mil neuf cent dix-neuf, les immeubles ci-dessus décrits et désignés ont été mis en vente sur la mise à prix de dix mille cinq cents francs pour le premier lot, de six cents francs pour le deuxième lot et de quatorze mille francs pour le septième lot et adjugés suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Monsieur le Président d'audience commis à ces fins, en date du dit jour moyennant le prix de quinze mille francs pour le premier lot, de mille huit cents francs pour le deuxième lot et de quatorze mille dix francs pour le septième lot à M^e BILLIÈRES, avoué près le dit tribunal, qui a déclaré command en faveur de Monsieur Henri-Albert-Amédée COMBARIEU, poursuivant la vente pour le premier lot, de Monsieur SOULIE Jean, propriétaire, demeurant et domicilié à Juillac, pour le deuxième lot et de Monsieur LACOSTE Mathurin, propriétaire demeurant à Juillac, pour le septième lot.

Mais par actes faits au greffe du Tribunal civil de Cahors les trente-un juillet et premier août mil neuf cent dix-neuf Monsieur Abel COMBARIEU, Conseiller-Maire à la Cour des Comptes, demeurant et domicilié à Paris, rue Pierre-le-Grand, n° 9, par son mandataire Maître Jean MÉRIC, avoué à Cahors, qui s'est constitué, pour lui à cet effet, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges le prix des immeubles ci-dessus décrits et désignés et adjugés auxdits Messieurs Henri-Albert-Amédée COMBARIEU, SOULIE Jean

et LACOSTE Mathurin, et le porter à dix-sept mille cinq cents francs pour le premier lot, à deux mille cent francs pour le deuxième lot et à seize mille trois cents quatre-vingt francs pour le septième lot, ou quoique soit, au prix principal augmenté d'un sixième.

Ces surenchères ont été régulièrement dénoncées suivant acte de palais, en date du deux août de ladite année, aux avoués des parties poursuivant la vente, des co-licitants et des adjudicataires surenchères.

En conséquence de ce qui précède et aux requête poursuites et diligences de Monsieur Abel COMBARIEU, Conseiller-Maire à la Cour des Comptes, demeurant et domicilié à Paris, rue Pierre-le-Grand, n° 9, ayant M^e Jean MÉRIC pour avoué constitué.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Henri-Albert-Amédée COMBARIEU, sous-lieutenant au 308^e régiment d'artillerie, domicilié à Paris, rue Euryale-Dehaynin, n° 3, ayant M^e René BILLIÈRES pour avoué ;
2^o Monsieur Abel COMBARIEU, Conseiller-Maire à la Cour des Comptes, demeurant et domicilié à Paris, rue Pierre-le-Grand, n° 9, ayant M^e Jean MÉRIC pour avoué ;
3^o Madame Adèle-Marie LEMOINE, épouse divorcée de M. Jules COMBARIEU, quand vivait Inspecteur d'Académie à Paris, demeurant et domiciliée ladite dame à Paris, rue Euryale-Dehaynin, n° 3, prise comme tutrice légale de Mademoiselle Marie-Louise-Andrée COMBARIEU sa fille mineure demeurant avec elle et, aussi comme habile à se porter héritière pour partie de la succession de son fils Jean-Victor-Louis COMBARIEU, ayant M^e René BILLIÈRES pour avoué ;
4^o M. le Colonel en retraite BAUDOT, demeurant et domicilié à Paris, avenue Kléber, n° 88, pris comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Marie-Louise-Andrée COMBARIEU, ayant M^e René BILLIÈRES pour avoué,
Tous les sus-nommés, parties co-licitants ;
5^o Monsieur Henri-Albert-Amédée COMBARIEU, adjudicataire surenchéri ayant M^e René BILLIÈRES pour avoué ;
6^o Monsieur Jean SOULIE, pro-

priétaire, demeurant à Juillac, adjudicataire surenchéri, ayant M^e René BILLIÈRES pour avoué ;
7^o Monsieur Mathurin LACOSTE, propriétaire, demeurant à Juillac, adjudicataire surenchéri, ayant M^e René BILLIÈRES pour avoué ;

Il sera procédé le SAMEDI VINGT-TROIS AOUT MIL NEUF CENT DIX-NEUF à UNE HEURE ET DEMIE de l'après-midi, à l'audience des criées et de vacations du Tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de la dite ville, à la vente sur surenchère des immeubles ci-dessus décrits et désignés et sur les nouvelles mises à prix suivantes :

MISES A PRIX

PREMIER LOT
Le premier lot sera mis en vente sur la nouvelle mise à prix de dix-sept mille cinq cents francs, ci ... 17.500 fr.

DEUXIEME LOT
Le deuxième lot sera mis en vente sur la nouvelle mise à prix de deux mille cent francs, ci ... 2.100 fr.

SEPTIEME LOT
Le septième lot sera mis en vente sur la nouvelle mise à prix de seize mille trois cents quatre-vingt francs, ci ... 16.345 fr.

Total des mises à prix : trente-cinq mille neuf cent quarante-cinq francs, ci ... 35.945 fr.

Observations générales

Il est expliqué que dans les désignations ci-dessus les piquets d'une même pièce équivalent à un bornage, mais que ceux qui font la division avec un voisin ne sont qu'indicatifs, et que l'adjudicataire devra s'entendre avec le voisin pour fixer l'emplacement de la borne ou s'adresser à la justice ; de plus que les contenances y indiquées ne sont qu'approximatives et données sans garantie d'aucune sorte.

En ce qui concerne les Baux et locations, et les servitudes, consulter le cahier des charges.

PAIEMENT DES FRAIS

Dans les dix jours de l'adjudication, tous les frais sans exception faits depuis le commencement de l'instance en partage et jusqu'au jour de la première vente seront payés entre les mains de l'avoué poursuivant la surenchère par les adjudicataires en diminution de leur prix, et au marc le franc des prix atteints par chaque lot ;

Dans le même délai les adjudicataires paieront en sus de leur prix tous les frais de première adjudication et de la présente surenchère.

Le montant de la remise proportionnelle due aux avoués, les droits d'enregistrement et autres frais postérieurs à l'adjudication sont payables en sus du prix.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le 4 août 1919.

L'avoué poursuivant la surenchère,
MÉRIC,

Enregistré à Cahors le août mil neuf cent dix-neuf, folio case ... Reçu : un franc quatre-vingt-huit centimes, dixèmes cent pris.

Le receveur,
Signé : PONCHARREAU.

Pour plus amples renseignements s'adresser à :
1^o M^e Jean MÉRIC, avoué co-licitant et poursuivant la surenchère.
2^o M^e René BILLIÈRES, avoué ayant poursuivi la vente sur licitation, qui comme tous les autres avoués près le Tribunal civil de Cahors pourront être chargés d'encherir.